



NOTE EXPLICATIVE SUR LE BUDGET 2026 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260223-D_23-02-2026-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Lors de sa séance du 28 janvier dernier, le Conseil communautaire a validé les orientations budgétaires suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale, légère diminution des taux de TEOM et ajustement du montant de la taxe GEMAPI au niveau des coûts liés à cette compétence (+ 1 000 €),
- Fonds de concours aux communes de 450 000 €,
- Clôture du budget annexe des ordures ménagères,
- 5 axes de développement prioritaire, poursuite des investissements déjà actés :
 - Développement économique : commercialisation des zones d'activités, restructuration des espaces extérieurs de la zone d'activité du Gaillon/Synergie Parc (La Ferté-Bernard), construction d'un bâtiment blanc, transmission agricole ;
 - Services à la population : aménagement du site de La Laverie (transfert du relais petite enfance, micro-folie, rénovation énergétique...), finalisation de la mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard, suivi du centre aquatique post-ouverture, appui à la mise en place du camion de soins, soutien à 3 événements culturels (Escapades culturelles en Perche Emeraude, Festival de la Chanson francophone, Festival de la Chéronne), travaux sur les gymnases ;
 - Aménagement de l'espace et politique de l'habitat : participation aux travaux d'élaboration du SCOT¹ valant PCAET² portés par le Pays du Perche Sarthois, animation du guichet habitat (rénovation de l'habitat des particuliers, conseil en rénovation énergétique), habitat temporaire chez l'habitant ;
 - Environnement et énergie : pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments et en ombrières de parkings, diagnostics de vulnérabilité des habitations/bâtiments ayant subi des inondations ;
 - Dispositifs de solidarité en direction des communes membres : poursuite des fonds de concours.

BUDGET PRINCIPAL

- Affectation des résultats 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	11 755 829,35 €	4 216 462,36 €
Recettes	13 866 579,07 €	5 703 127,01 €
SOLDE Résultat de l'exercice	2 110 749,72 €	1 486 664,65 €
Résultat antérieur N-1	7 446 695,64 €	- 3 277 718,44€
Résultat cumulé au 31/12/2025 (1)	9 557 445,36 €	- 1 791 053,79€
Restes à réaliser Dépenses		929 502,00 €
Restes à réaliser Recettes		1 187 632,00 €
SOLDE Restes à réaliser (2)		258 130,00 €
SOLDE (1) + (2)	9 557 445,36 €	- 1 532 923,79 €

¹ Schéma de Cohérence Territoriale

² Plan Climat Air Energie Territorial

Affectation des résultats :

Inv-001 (dépenses) – Déficit d'investissement reporté : 1 791 053,79 €

Inv-1068 (recette) – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 532 923,79 €

Fonct-002 (recette) – Excédent de fonctionnement reporté : 8 024 521,57 €

Et

Fonct-002 (recette) – Excédent de fonctionnement reporté du budget annexe Ordures ménagères : 6 591,90 €

- **Dépenses de fonctionnement**

Le budget primitif 2026 s'élève à 24 126 333,68 € en fonctionnement.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre va connaître une augmentation par rapport au CFU 2025 :

- La CC sera pour la première fois soumise à la TPBF pour le centre aquatique (+20 000 € environ).
- Le poste Assurances va également augmenter avec le règlement du solde de la Dommage ouvrage pour le centre aquatique et la souscription de deux nouvelles assurances Dommage d'Ouvrage pour les travaux du site de La Laverie et de la construction du Bâtiment blanc (compte 6162).
- Le poste Honoraires devrait également évoluer avec le recours à des AMO pour plusieurs consultations (Assurances, plan de secours intercommunal, énergie, ...) et des assistances juridiques,
- Le poste Entretien des terrains devraient également augmenter avec la mise en œuvre de nouveaux contrats (changement du calendrier de facturation),
- Le poste « Achat de prestation de services » comprend la facturation des créneaux piscine pour les écoles et les associations. Ce poste devrait également évoluer : année pleine en 2026 contre 9 mois seulement en 2025,
- Des travaux de voirie prévus dans plusieurs zones d'activité ont été budgétés pour un montant de 50 000 €.

A l'inverse, les comptes 60611 et 60612 « Eau et électricité » sont estimés à la baisse : les fluides de VeniziO sont dorénavant entièrement pris en charge par le délégataire du Centre aquatique. En 2025, ils étaient pris en charge par la CC avant l'ouverture de l'équipement.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Une augmentation de ce chapitre est prévue en 2026 avec l'augmentation de 3 points du taux de la CNRACL et le fonctionnement sur une année pleine pour certains postes (centre aquatique, vacances dans plusieurs services en 2025). De plus le recrutement récent de titulaires sur plusieurs postes, en remplacement de contractuels, aura un impact sur l'assurance du personnel (taux différents).

Par ailleurs, la CCPE doit procéder au paiement du commissaire enquêteur dédié à l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'urbanisme sur Sceaux-sur-Huisne : les vacations et les charges salariales correspondantes sont budgétées au chapitre D012.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Ce chapitre devrait être stable par rapport à 2025.

Les attributions de compensation sont estimées sur la base réelle totale, hors réduction liée au recours au service affaires juridiques.

Chapitre 042 : Opération d'ordre

Lors de l'adoption du budget, les amortissements concernent uniquement les immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier de l'année 2026. En fin d'exercice, une décision modificative sera nécessaire afin de comptabiliser au prorata-temporis, les amortissements des immobilisations acquises au cours de l'année 2026. A ce stade, le montant budgété est supérieur à celui de l'exercice précédent (+ 63 000 €). Cette augmentation s'explique par l'amortissement de certains biens du centre aquatique, de la participation versée pour l'accessibilité de la gare, de la montée en puissance des fonds de concours, ...

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend les indemnités des élus (121 000 € environ), les droits d'utilisation des logiciels (38 800 € environ), les subventions aux syndicats et aux associations, ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes. A ce chapitre, on trouve également la contribution forfaitaire versée au délégataire du centre aquatique VeniziO (520 000 €).

Les cotisations prévisionnelles aux syndicats (comptes 65568-6561) se répartissent comme suit :

- SYVALORM : 3 298 585 €
- Perche Sarthois 147 145 € dont 42 446 € au titre du SCOT et PCAET
- SMGV (Syndicat Mixte des Gens du Voyage) : 49 115 €

- Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique : 12 038 €
- Syndicat des Bassins versants du Loir et de La Braye : 16 625 €
- Syndicat du Bassin versant de l'Huisne Sarthe : 54 248 €
- Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe : 3 020 €.

Au titre des autres contributions obligatoires, on comptabilise la participation au SDIS à hauteur de 574 685 € au compte 6553 et à la Mission Locale pour 37 559 € au compte 6558.

L'intégration au budget général de la participation versée au SYVALORM sera totalement compensée par la recette de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (chapitre 731-Fiscalité).

Concernant les virements aux budgets annexes, il est prévu :

- Budget annexe du RPE pour 47 672,21 € (compte 657363),
- Budget annexe ZA Ajeux pour 69 467,60 € (compte 65736211),
- Budget annexe ZA Eguillon pour 712,61 € (compte 65736211).

La participation 2025 à la Laverie (compte 657381) se décline en un versement de 175 000 € en fonctionnement (inclus le financement des Escapades culturelles) et 25 000 € en investissement pour divers achats (œuvres d'art, mobilier et matériel informatique).

Concernant les subventions aux associations (compte 65748), il est prévu une enveloppe de 184 440 € dont 135 000 € pour l'Office de tourisme, 23 000 € pour le Festival de la Chéronne, 14 150 € pour Initiative Sarthe, 4 000 € pour le VSF Cyclisme, 3 396 € pour le Flore Habitat, 4 500 € pour le Festival de la Chanson Francophone et 400 € pour Sport, culture et handicap du Perche Sarthois. D'autres crédits sont prévus à hauteur de 19 120 €, dont 7 380 € pour la transmission agricole, 11 740 € pour les GDON et Polleniz (compte 657382).

Chapitre 66 : Charges financières

La charge d'intérêt des emprunts augmente en 2025 compte-tenu de la mise en amortissement sur une année pleine de l'emprunt de 5 M€ contracté pour le centre aquatique (soit 3 annuités supplémentaires de 25 000 € environ).

Chapitre 67 : Charges spécifiques

Un crédit de 4 000 € est budgété afin de pouvoir procéder, le cas échéant, à des corrections sur exercices antérieurs (compte 673).

Chapitre 68 : Dotations aux provisions

Un crédit de 20 600 € est également prévu en cas d'abondement de la provision pour créances douteuses et de la provision pour le CET.

• **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et des ventes

Les comptes 708421 et 708721 concernent les remboursements des frais de personnel et des charges à caractère général des budgets annexes au budget principal.

La mise à disposition de personnels (compte 70848) concerne 2 agents au profit de La Laverie (1 agent pour la comptabilité et 1 agent pour la direction du Centre culturel) ainsi que 2 autres agents pour le centre aquatique (1 maître-nageur et 1 assistant administratif).

Le compte 70878 correspond à l'ensemble des refacturations aux locataires pour la taxe foncière, les fluides et les assurances ainsi qu'aux propriétaires d'animaux dans le cadre de la fourrière animale. En 2026, le remboursement par les collectivités des créneaux pour les scolaires au centre aquatique et des fluides par les associations devrait augmenter significativement du fait de la mise en œuvre sur une année pleine et du tarif progressif pour les scolaires. De plus, la CC refacturera aux communes les frais liés au groupement de commandes (énergie, ...)

D'autres recettes sont également intégrées dans ce chapitre notamment :

- les redevances pour les food-trucks implantés en zones d'activité, la redevance d'occupation du domaine public pour Récréa, le concessionnaire du Centre aquatique (compte 70323),
- le recours au service affaires juridiques pour les syndicats,
- et la compensation SPPE³, nouvelle subvention perçue dans le cadre de la compétence « Autorité organisatrice de l'accueil des jeunes enfants » (20 328€).

³ Service Public de la Petite Enfance

Chapitre 73 - Impôts et taxes et Chapitre 731 : Fiscalité locale

A ce jour, la CC ne dispose pas de l'ensemble des informations fiscales qui permettent d'établir le budget. Aussi, la prudence est de mise. Les recettes de fiscalité locale directe (Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe additionnelle FNB et cotisation foncière des entreprises) sont estimées avec les bases 2025 revalorisées de 0,8 %. La fiscalité directe devrait s'élever à 4 460 000 € au total, soit une augmentation estimée à 20 000 €.

Taux de taxes proposés :

Conformément au débat d'orientation budgétaire, les taux de fiscalité proposés en 2026 sont identiques à ceux de 2025 :

	2024		2025		Proposé 2026	
	Taux	Produit perçu	Taux	Produit perçu	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation - TH	3,68%	129 534 €	3,68%	103 290 €	3,68%	100 000 €
Foncier bâti – FB	2,61%	910 613 €	2,61%	928 640 €	2,61%	934 840 €
Foncier non bâti – FNB	4,32%	151 730 €	4,32%	136 254 €	4,32%	136 254 €
Cotisation foncière des entreprises CFE	20,98%	3 136 398 €	20,98%	3 214 378 €	20,98%	3 237 749 €
TOTAL		4 328 275 €		4 382 562 €		4 408 843 €

La TASCOM et les IFR ont été budgétées pour le même montant que 2025 (hors remboursement suite dégrèvement pour la TASCOM).

Les fractions compensatoires de l'Etat ont été budgétées au même niveau que 2025 (maintien du gel des fractions comme en 2025) :

- Fraction de TVA pour la CVAE : 2 350 000 €
- Fraction de TVA pour la TH : 1 170 000 €.

A ce chapitre, on retrouve également le FNGIR pour un montant stable de 101 988 €. Conformément aux orientations budgétaires, la Taxe GEMAPI va légèrement augmenter à hauteur de 117 000 € (+ 1 000 € par rapport à 2025).

A compter de 2026, une nouvelle recette est intégrée au chapitre 731- Fiscalité locale : la TEOM (compte 73133).

Chapitre 74 : Dotations et subventions

Les montants des dotations d'intercommunalité et de compensation ne sont pas connus à ce jour : les montants prévisionnels ont été inscrits sur des bases inférieures aux montants 2025. Les allocations compensatrices pour les diverses réformes fiscales ont été budgétées pour 1 284 000 € (environ- 301 000 € par rapport à 2025) afin de prendre en compte la minoration de la compensation liée à l'abattement de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels à hauteur de 19 %.

Sont également inscrits à ce chapitre :

- différentes subventions :
 - o 55 000 € pour France Services,
 - o 35 200 € pour l'animation de l'OPAH,
 - o 24 000 € pour le poste de chargée de CTG (Convention avec la CAF pour l'enfance et la jeunesse),
- le FCTVA pour 7 000 €.

Par mesure de prudence et au regard de la loi de finances 2026, aucun crédit n'a été prévu pour la DC RTP (- 41 528€ par rapport à 2025).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Le compte 752 correspond au revenu généré par les loyers payés par les différents locataires des bâtiments communautaires. Ce compte est prévu en baisse par rapport à 2025 compte tenu de la fin des baux sur le bâtiment de Synergie Parc.

Par ailleurs, la Communauté de Communes prévoit désormais des crédits pour le reversement éventuel des excédents de fonctionnement des budgets annexes des ZA. Aussi, il est prévu au titre de 2026 la somme de 128 899,21 € pour les budgets ZA La Chapelle du Bois, Le Coutier et Sceaux.

Chapitre 77 : Produits spécifiques

Un crédit de 2 282 € est budgété afin de pouvoir procéder, le cas échéant, à des corrections sur exercices antérieurs (compte 773).

Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions

Un crédit de 23 000 € est également prévu afin de pouvoir procéder, le cas échéant, à une diminution des provisions constatées les années précédentes.

• **Dépenses d'investissement**

Le budget primitif 2026 s'équilibre à 11 297 249,89 € en investissement.

Il inclut les restes à réaliser de 2025 pour un montant de 929 502 €.

Chapitre 16 : Emprunt (remboursement du capital)

Le remboursement en capital de l'emprunt évolue fortement (+150 000 €) du fait de la mise en amortissement sur une année complète de l'emprunt de 5 M€ souscrit pour le centre aquatique.

Le remboursement du capital s'élève à 807 295 € au BP 2026 (compte 1641). Un crédit de 8 000 € est inscrit dans l'hypothèse où la CC devrait régler le prix d'achat d'un terrain commercialisable (vente à paiement différé).

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre comporte principalement les frais d'étude liés à :

- Compte 202 : la procédure d'urbanisme de déclaration de projet sur Sceaux sur Huisne (méthanisation CVE),
- 2031 : diagnostics de vulnérabilité aux inondations (79 460 €), étude de faisabilité Rue des Vignes à La Ferté-Bernard (7 200 €), étude d'opportunité pour la création d'une ZA aux abords de Beillé – La Chapelle Saint Rémy, étude de faisabilité d'une Station BioGNV (10 560 €)
- 2051 : divers frais liés à des logiciels et des certificats électroniques,

Chapitre 204 : Subventions versées

Ce chapitre comporte :

- Compte 2041412 : Fonds de concours à destination des communes pour un montant total de 511 792 €,
- 2041582 : Subvention d'investissement au Syndicat des Bassins du Loir et de la Braye pour 9 400 €,
- 20422 : Subventions d'équipement versées aux particuliers dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'habitat dont 72 789 € au titre de l'ancienne OPAH et 300 000 € pour la nouvelle OPAH 2023-2027.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles et chapitre 23 – Immobilisations en cours

Conformément au rapport d'orientations budgétaires, les investissements programmés sont les suivants :

- Comptes 21311-21314-21321-2138-21735 : divers travaux dans les bâtiments communautaires :
 - o la plateforme bois du Luart (2 209 €- capotage pieds de poteaux),
 - o la résidence d'artistes de Prévelles pour 10 000 €,
 - o les salles de sport (14 550 €- réalisation d'une fresque, étude chauffage, ...),
 - o les locaux de la Communauté de communes (20 000 €- peinture, cloisonnement).
- 21621 : acquisition d'œuvres d'art pour La Laverie,
- 21538 : Finalisation de l'éclairage LED des zones d'activité (fourniture et pose de 3 mats),
- 21568-2158 : Divers travaux sur les réseaux ZA du Coutier et ZA des Ajeux (purgés, pompe de pression, modification sur les bassins d'eaux pluviales, ...)
- 21838 : acquisition de matériels et logiciels divers pour les différents sites dont 15 000 € pour la micro-folies et 20 000 € pour La Laverie,
- 21848, 2185 et 2188 : acquisition de mobiliers et d'équipements divers pour les différents sites communautaires,
- 2312 : travaux pour les aménagements extérieurs du site de La Laverie,
- 2313 (op 4118) : solde pour la construction du centre aquatique,
- 2313 (op 5123) : travaux sur les bâtiments du site de La Laverie pour 860 000 € (Relais petite enfance, microfolies et Laverie),
- 2313 (op 5425) : construction d'un bâtiment blanc économique (793 233 €),
- 2313 : installation du contrôle d'accès dans les bâtiments communautaires (66 000 €),
- 2313 : Travaux de rénovation dans les salles de sport du Luart et de Tuffé Val de la Chéronne (240 000 €),
- 2313 : travaux de chauffage dans le bâtiment loué à la société BOSCH,
- 2315 : travaux de voirie sur les ZA (121 400 €), dont 71 350 € dédiés à la ZA Décotec à Tuffé Val de la Chéronne
- 2315 (op 5525) : Aménagements extérieurs ZA du Gaillon (acquisition terrains et travaux : 733 216 €).

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

A la demande du Service de Gestion Comptable, il s'agit de constituer des avances au profit des budgets annexes des zones d'activité qui fonctionnent comme des budgets de lotissements. Celles-ci seront effectives jusqu'à la clôture des budgets annexes concernés.

- **Recettes d'investissement**

Les restes à réaliser de 2025 s'élèvent à un montant de 1 187 632 €.

Chapitre 041 - Opérations d'ordre patrimoniales en investissement

Ce chapitre comptabilise les écritures liées aux avances versées et remboursées dans le cadre des travaux du centre aquatique, du bâtiment blanc et du 3 rue du Moulin à Tan.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves

Ce chapitre est constitué du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement capitalisé qui couvre le déficit d'investissement cumulé après RAR.

Chapitre 13 : Subventions d'équipement

Ce chapitre est constitué essentiellement des restes à réaliser 2025 d'un montant de 1 213 516 €. Il comprend l'ensemble des subventions accordées à la CCPE, notamment pour le centre aquatique.

- 1311 : Subvention DSIL pour la construction du futur bâtiment blanc dans la ZA des Ajeux à La Ferté-Bernard,
- 1313 : Subventions du Département pour les diagnostics de vulnérabilité (39 000 €),
- 1321 : Subventions de l'Etat (DETR/DSIL) et de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour le centre aquatique (680 000 €), subvention de l'Etat pour le projet de Micro-folie (45 000 €), DETR pour l'aménagement du bâtiment 3 rue du Moulin à Tan (40 961 €) et DETR pour l'aménagement de la ZA du Gaillon (190 000 €),
- 1328 : Subvention CAF pour l'aménagement de la nouvelle antenne du RPE de La Ferté-Bernard (50 000 €).

Chapitre 16 : Emprunts

L'article 1676 correspond à la redevance versée par Belink dans le cadre de la location-accession.

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

La SNCF devrait procéder au remboursement d'une partie des fonds versés pour les travaux d'accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard auprès de la CCPE à hauteur de 14 330 € (suite à l'obtention d'une subvention européenne- FEADER).

BUDGET ANNEXE DU SPANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le budget primitif annexe du SPANC est un budget à caractère industriel et commercial ; il doit s'autofinancer. Il s'élève à 59 365,16 € en fonctionnement pour 2026 (pas de section d'investissement).

Les seules dépenses prévues au chapitre des charges à caractère général (chapitre 011) correspondent au contrat avec la SAUR pour la réalisation des diagnostics des installations d'assainissement non collectif et, dans une moindre mesure, aux frais bancaires liés au paiement par carte bancaire. Un crédit de 400 € a également été budgété afin d'enregistrer des admissions en non-valeur conformément à la demande éventuelle du Service de Gestion Comptable.

Les recettes sont perçues sous forme de redevances (inclus la surtaxe) auprès des particuliers après réalisation des diagnostics et contrôles. La Communauté de communes espère la poursuite des contrôles périodiques de bon fonctionnement afin de réduire le déficit cumulé de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE DE L'URBANISME

Ce budget regroupe le service d'instruction du droit des sols auprès des communes du territoire et celles des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA), ainsi que l'instruction des demandes de panneaux publicitaires. Les dépenses liées à la planification (PLUI, AVAP...) sont portées sur le budget principal en section d'investissement.

Le budget 2026 s'équilibre à 257 708 € en fonctionnement et à 6 991,50 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais générés par le service (charges du personnel affectées à celui-ci, divers frais de structure, d'hébergement et de maintenance des logiciels...). L'augmentation des

charges de personnel, principal poste de dépenses de ce budget annexe (augmentation de 3 points de la CNRACL, titularisation d'un instructeur, ...) nécessite une hausse des redevances à l'habitant.

Les recettes comprennent les prestations de services facturées aux communes de la CCVBA (5,35 €/habitant) et de la CCPE (5,10 €/habitant). La commune de La Ferté-Bernard rembourse à la CCPE les frais liés à la pré et post-instruction au prorata du temps consacré à ces missions. Depuis 2024, il n'est plus prévu de participation du budget général dans la mesure où ce budget doit être équilibré avec les redevances des communes.

Le budget d'investissement comprend uniquement les amortissements des immobilisations.

BUDGET ANNEXE DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Ce budget retrace l'activité du Relais petite enfance sur les sites de Tuffé Val de la Chéronne et de La Ferté-Bernard. Les dépenses liées à la Convention territoriale globale (CTG) ainsi que l'aménagement de la nouvelle antenne sur La Ferté-Bernard sont portées par le budget principal.

Ce budget s'élève à 157 214 € en fonctionnement au BP 2026 et à 5 276,27 € en investissement.

La section de fonctionnement est inférieure à celle de l'an passé du fait de la diminution des charges de personnel (tuilage en 2025 dans le cadre d'un départ en retraite).

Ce budget s'équilibre grâce à des subventions de la CAF (97 672 €) et autres organismes (1 300 €). Une contribution du budget principal est prévue à hauteur de 47 672,21 €. Ce montant sera ajusté en fin d'année selon les dépenses et recettes afin d'obtenir un résultat d'exercice nul.

En investissement, des crédits pour un montant de 4 155 € ont été prévus afin de procéder à l'acquisition d'un nouveau logiciel métier.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU COUTIER

Ce budget s'élève à 2 683 158,60 € en fonctionnement au BP 2026 et à 3 316 600,64 € en investissement.

En dépenses de fonctionnement, des crédits ont été inscrits pour :

- D'éventuels travaux de viabilisation (35 000 € aux comptes 6045 et 605)
- L'intégration des frais financiers au coût de revient (12 083 € au chapitre D043)
- Les intérêts de l'emprunt ainsi que les ICNE correspondants (chapitre D66 pour 12 083 €)
- Le reversement au budget général de l'excédent de fonctionnement (93 089,94 € au chapitre D65).

En recettes de fonctionnement, le solde de la subvention DSIL a été reporté pour un montant de 264 500 €.

Le remboursement du capital emprunté est quant à lui comptabilisé au chapitre D16 en dépenses d'investissement pour un montant de 164 109 €.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE L'EGUILLON A LA FERTE-BERNARD

Ce budget s'équilibre à 1 349 638,81 € en fonctionnement et à 2 325 243,06 € en investissement.

Des travaux de viabilisation ont été budgétés (déplacement d'une ligne haute tension, création voie douce, enlèvement et repose candélabres, poste de relevage des eaux usées, ...), pour un montant de 360 000 €, aux comptes 6045 et 605 en dépenses de fonctionnement. Ceux-ci doivent notamment permettre la cession des terrains à la SERAC.

En fonction de l'avancement du dossier, la cession de terrains au profit de la SERAC pourra être intégrée dans le budget annexe lors d'une future décision modificative.

BUDGETS ANNEXES DES AUTRES ZONES D'ACTIVITE

Pour les budgets annexes des ZA Les Ajeux, Le Gaillon et La Monge, à La Ferté Bernard, Val Activ, à Sceaux sur Huisne, Lamnay et La Chapelle du Bois, des crédits ont été prévus pour d'éventuels travaux de viabilisation à réaliser au cas où des cessions viendraient à intervenir dans le courant de l'année 2026.

Les travaux d'aménagements extérieurs à Synergie Parc sont comptabilisés dans le budget principal.

Fin 2025, un compromis a été signé pour la cession d'un terrain sur la ZA route de Courgenard à Lamnay. En fonction de l'avancement du dossier, la vente pourra être comptabilisée dans l'année au compte 7015 du budget annexe correspondant pour un montant de 38 460 € HT.

Ces budgets n'appellent pas de remarque supplémentaire.